CÉRÉMONIES

DE LA

CONSÉCRATION

D'UN

ÉVÊQUE

CONFORME AU PONTIFICAL ROMAIN.

L'épiscopat est le complément du sacerdoce. Le mot latin *episcopus*, surveillant, indique bien la sollicitude d'un premier pasteur. De grandes charges lui sont imposées ; mais de grandes grâces lui sont assurées pour les accomplir ; l'Eglise dont les prières ne sont pas vaines, les demande dans la cérémonie de la consécration que nous allons décrire.

Le Cérémonial des évêques indique ce que doit faire celui que le souverain pontife a chargé d'une église métropolitaine, cathédrale ou patriarcale. Il aura une ample couronne à la tête ; ses habits seront violet, en laine, et non en soie. S'il habite hors de Rome, il écrira au souverain pontife et aux cardinaux

pour rendre des actions de grâces, et recommander son église ; dans leur diocèse, les élus feront usage de la mosette violette sur le rochet, s'ils sont séculiers, ou sur l'habit de leur ordre, s'ils sont religieux. Leur chapeau est de laine noire, orné d'un cordon avec des glands de soie verte. Il y a quelques règles particulières pour les chanoines réguliers et les ordres militaires.

CONSÉCRATION D'UN ÉVÊQUE ÉLU.

1. Avant la consécration, il faut que le consécrateur soit certain que la commission lui en a été donné par des lettres apostoliques, s'il n'appartient pas à la cour romaine, ou qu'étant lui-même cardinal il ait reçu de vive voix cette commission du souverain pontife.

2. Le jour fixé pour la consécration doit être un dimanche, ou l'une des fêtes des apôtres, ou une autre fête si le souverain pontife en a fait la concession spéciale ; il convient que le consécrateur et l'élu jeûnent le jour précédent.

3. Si la consécration a lieu hors de la cour romaine, il faut autant qu'il est possible que ce soit dans l'église pour laquelle on est élu, ou dans la province.

4. Dans l'église où doit se faire la consécration, on prépare deux chapelles, une plus grande pour l'évêque consécrateur, et une plus petite pour l'évêque élu. A la plus grande, il y aura un autel préparé selon l'usage, avec une croix au milieu et au moins quatre chandeliers. Il y aura des tapis étendus par terre autour des marches de l'autel et pardessus, sur lesquels l'élu se prosterne, pendant que le consécrateur et les autres s'y mettent à genoux.

5. On prépare aussi tout près, dans un lieu convenable, une crédence pour le consécrateur sur laquelle

il y aura une nappe propre, deux chandeliers des vases à laver avec leurs essuie-mains, un vase d'eau bénite avec l'aspersoir, un encensoir avec la navette, la cuiller et de l'encens, si l'office est chanté, autrement il n'en faut pas, les burettes avec du vin et de l'eau pour le sacrifice, le calice, la boite des hosties, de la mie de pain, pour nettoyer les mains ; le saint chrême.

6. Il faut aussi tous les ornements pontificaux, de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe savoir ; les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mître brodée en or, l'anneau pontifical, le bâton pastoral, le manipule et grémial.

7. On prépare un riche fauteuil pour le consécrateur, et trois siéges pour l'élu et les évêques assistants ; un Missel et un Pontifical. Le consécrateur doit avoir au moins trois chapelains en surplis et deux serviteurs à la crédence.

8. Dans la chapelle plus petite de l'élu, qui doit être séparée de la plus grande, on prépare un autel avec une croix et deux chandeliers ; on y met un Missel et un Pontifical, et tous les ornements pontificaux de couleur blanche, tels qu'ils sont énumérés pour le consécrateur, et en outre une chape blanche ; il faut près de l'autel une petite crédence couverte d'un linge propre, des vases pour se laver les mains, et de la mie de pain pour nettoyer les mains et la tête.

9. Il faut aussi huit serviettes de toile fine, de forme oblongue, dont deux aient au moins six palmes en longueur, et qu'une longeur pareille soit répartie entre les six autres. Il faut au moins huit cierges d'une livre chacun, quatre sur l'autel du consécrateur, deux sur la crédence, et deux sur l'autel de l'élu.

10. Il faut un anneau avec diamant, qu'on devra

bénir et remettre à l'élu ; un peigne d'ivoire. Il faut pour l'offertoire deux torches ou flambeaux du poids de quatre livres, deux pains entiers, deux barils de vin, ornés les uns et les autres, savoir, deux argentés et deux dorés ; on y représente aux deux côtés les insignes du consécrateur et de l'élu avec le chapeau, ou la croix, ou la mître, selon le grade et la dignité de chacun.

11. Il doit y avoir au moins deux évêques assistants revêtus du rochet ; s'ils sont réguliers ils ont le surplis ; il prennent l'amict, l'étole, la chape (de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe aussi bien que tous les autres ornements) et la mître simple blanche ; chacun doit avoir son pontifical.

12. A l'heure convenable, le consécrateur, l'élu, les évêques assistants et les autres qui doivent assister à la consécration se rendent à l'église, et le consécrateur ayant fait sa prière devant l'autel, monte à son trône, s'il est dans son église, ou bien il va au fauteuil qu'on lui a préparé dans sa chapelle au côté de l'Epître, et là il prend ses ornements, comme à l'ordinaire. L'élu va à sa chapelle avec les évêques assistants ; il y prend les ornements convenables, savoir, si on chante la messe, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole à la manière des prêtres, et la chape. Mais si l'on ne chante pas, il pourra avant tous ces ornements, prendre les sandales et lire le psaume *Quam dilecta*, etc. Les évêques assistants prennent en même temps leurs ornements. Tous étant prêts, le consécrateur va s'assoir sur un fauteuil devant le milieu de l'autel, la face du côté opposé ; l'élu revêtu de ses ornements et couvert de la barette, s'approche au milieu des évêques assistants qui ont leurs ornements et leurs mîtres ; quand il est arrivé devant le consécrateur, il se découvre, le salue par une profonde inclination, et les assistants lui font une petite inclination de tête avec la mître.

13. Alors ils vont s'asseoir dans l'ordre suivant aux siéges qu'on leur a préparés : l'élu est devant le consécrateur à une distance convenable ; le plus ancien des deux évêques assistants est à la droite de l'élu, le plus jeune à sa gauche, l'un en face de l'autre. Ainsi placés, après un moment de repos, ils se lèvent, l'élu sans barrette et les évêques assistants sans mître ; le plus ancien des assistants, tourné vers le consécrateur, lui dit :

Reverendissime Pater, postulat sancta mater Ecclesia catholica, ut hunc præsentem presbyterem ad onus episcopatus sublevetis.

Le consécrateur dit : " Avez-vous un mandat apostolique ? "

Le plus ancien des évêques assistants repond ; " Nous l'avons. "

Le consécrateur dit : *Legatur*, " Qu'on le lise. "

14. Alors le notaire du consécrateur reçoit le mandat apostolique de la main du premier évêque assistant, et le lit en entier, pendant ce temps-là, tous sont assis et couvert. Après cette lecture, le consécrateur dit : *Deo gratias.*

15. Si les lettres apostoliques exigent le serment de la part de l'élu entre les mains du consécrateur, dès qu'on les a lues, avant que le consécrateur ne dise rien, l'élu quitte son siége et vient se mettre à genoux devant lui ; il lit mot pour mot la formule du serment pour remplir les conditions de la commission.

L'évêque élu promet en outre de visiter les tombeaux des apôtres aux époques marquées ci-après ; de rendre compte au souverain pontife et à ses successeurs de tout ce qui concerne sa charge de pasteur, l'état de son Eglise, la discipline du clergé et du peuple, et le salut des âmes qui lui sont confiées ; de recevoir humblement les mandats apostoliques (les ordres du pape), et de les exécuter avec le plus grand soin ; de faire faire

les choses susdites en cas d'empêchement légitime, par un mandataire spécial pris dans son chapitre, ou parmi les dignitaires de son clergé, ou du moins par un prêtre de son diocèse ; et, s'il n'avait absolument point de clergé, par un prêtre séculier ou régulier, d'une probité et d'une religion bien connues, parfaitement instruit de tout, qui portera les preuves de l'empêchement légitime. Il s'interdit l'aliénation des biens de son Eglise, même avec le consentement du chapître, sans que le pontife romain soit consulté.

16. Le consécrateur, tenant des deux mains le livre des Evangiles ouvert sur ses genoux, le bas du livre tourné vers l'élu qui est à genoux devant lui, reçoit le serment qu'il prononce en ce termes :

Sic me Deus adjuvet, et hæc santa Dei Evangelia.

Il touche en même temps des deux mains le texte des Evangiles ; alors et non plus tôt le consécrateur dit : *Deo gratias*

17. Une visite tous les trois ans est prescrite à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques italiens, ou qui résident dans les îles d'Italie d'où l'on peut commodément venir à Rome : telles que la Sicile, la Sardaigne, la Corse ou dans les provinces de la Dalmatie et de la Grèce, voisines de l'Italie et de la Sicile.

18. Le délai est de quatre ans pour l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Belgique, la Bohème, la Hongrie la Pologne, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, le reste de l'Europe en deça de la mer d'Allemagne et de la mer Baltique, et toutes les îles de la mer Méditerrannée.

19. On accorde cinq ans à ceux qui habitent les provinces éloignées de l'Europe et de l'Afrique, les iles de l'Océan situées au nord et à l'occident de l'Europe et de l'Afrique, en deça du nouveau continent soit que la foi catholique y règne maintenant, soit que par la miséricorde de Dieu elle s'y établisse un jour.

20. Le délai est de dix ans pour ceux qui habitent

l'Asie et les nouvelles terres orientales, méridionales, occidentales et septentrionales, soit îles, soit continents enfin toutes les autres parties du monde.

21. Ensuite, l'élu et les assistants étant assis dans l'ordre qu'on a indiqué, le consécrateur lit d'une voix intelligible l'examen sans rien changer, toujours au singulier, lors même que plusieurs sont examinés en même temps. Les évêques assistants disent à voix basse les mêmes choses que le consécrateur, et tous doivent être assis la mître en tête.

On rappelle ici à l'évêque élu ces paroles de l'Apôtre de ne pas se hâter d'imposer les mains ; l'objet de l'examen concerne la foi en la Ste. Trinité, le gouvernement de l'Eglise, la prudence, l'instruction du peuple conformément aux saintes Ecritures, aux traditions catholiques et aux constitutions du siége apostolique qu'il promet de recevoir avec respect, d'enseigner et d'observer. Il anathématise toute secte opposée à la sainte Eglise catholique. Il professe que chaque personne de la sainte Trinité est un seul Dieu, vrai, plein et parfait ; que le fils est vrai Dieu, et vrai homme, fils unique de Dieu, non adoptif, ni fantastique, une seule personne en deux natures ; et le reste de la foi catholique, avec la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

22. Alors l'élu se levant un instant, la tête découverte, répond : " Je le veux de tout mon cœur. "

23. Il en fait autant de toutes les réponses. S'il y a plusieurs élus ils font tous successivement la même réponse.

Le consécrateur leur fait les interrogations ordinaires.

24. Cet examen étant fini, les évêques assistants conduisent l'élu devant le consécrateur ; il se met à genoux et lui baise la main avec respect. Alors le consécrateur dépose la mître, se tourne vers l'autel

avec ses ministres, fait la confession à l'ordinaire, ayant l'élu à sa gauche, tous les évêques, debout devant leur siéges, font pareillement la confession avec leur chapelains. Quand elle est faite, le consécrateur monte à l'autel, le baise ainsi que l'Evangile de la messe qu'il doit dire, et fait à l'ordinaire l'encensement de l'autel. Ensuite il va à son trône ou au fauteuil, et continue la messe jusqu'à *Alleluia* ou jusqu'aux dernier verset du Trait ou de la Prose, exclusivement.

25. Mais s'il dit une messe basse, après avoir baisé l'autel et l'Evangile, il ne fait pas l'ensensement, et lit à l'autel ce qu'on vient d'indiquer ; quand il l'a dit, soit qu'on chante ou qu'on ne chante pas, ils revient s'asseoir avec la mître au fauteuil qu'on replace devant le milieu de l'autel.

26. En même temps les évêques assistants conduisent l'élu à sa chapelle ; il y depose la chape ; des acolytes lui mettent les sandales, s'il ne les a pas prises auparavant ; il lit en même temps les psaumes et les oraisons accoutumées. Ensuite il reçoit la croix pectorale, on dispose son étole, de manière qu'elle pende de chaque épaule. Puis on le revêt de la tunique et de la dalmatique ; on lui met la chasuble et le manipule; ainsi revêtu, il s'approche de son autel ; étant debout au milieu entre les évêques assistants, la tête découverte, il lit toute la messe jusqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose exclusivement ; il ne se tourne pas vers le peuple quand il dit *Dominus vobiscum*, comme on le fait aux autres messes.

27. On ne change jamais l'office du jour à cause des ordinations d'évêques ; on ajoute cependant à la collecte du jour, une autre collecte pour la consécration de l'élu, ne disant qu'une fois : *Per Dominum*, etc.

28. Quand le Graduel est fini, si l'on doit dire *Alleluia*, sinon avant le dernier verset du Trait ou de la

Prose, le consécrateur va à son fauteuil devant le milieu de l'autel, et s'y assied avec la mître ; les évêques assistants amènent de nouveau l'élu devant le consécrateur ; l'élu découvert lui fait une profonde inclination ; les assistants saluent aussi le consécrateur par une petite inclination sans quitter la mître. Alors tous s'asseyent comme auparavant ; et le consécrateur assis avec la mitre, tourné vers l'élu, dit :

" L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer."

29. Ensuite tous se lèvent et le consécrateur, debout avec la mître dit aux assistants :

" Prions, très-chers frères, afin que, pour l'unité de son église, la bonté du Tout-Puissant communique à cet élu l'abondance de sa grâce. "

30. Aussitôt le consécrateur se met à genoux devant son fauteuil, les évêques assistants devant leurs siéges, tous avec la mître ; l'élu se prosterne à la gauche du consécrateur ; les ministres, et tous les autres sont aussi à genoux.

31. Alors un chantre, ou, si l'on ne chante pas, le consécrateur commence les litanies en disant *Kyrie eleison*, etc. On les dit en entier comme à l'ordination d'un sous-diacre.

32. Après ces mots : *Ut omnibus*, etc., le consécrateur se lève, se tourne vers l'élu, prend le bâton pastoral de la main gauche et il fait, en chantant sur le ton des litanies, des signes de croix sur l'élu ; ce que font aussi les évêques assistants, qui demeurent cependant à genoux.

33. Ensuite le consécrateur se met de nouveau à genoux, et lui-même ou celui qui a commencé les litanies, les reprend et les achève.

34. Quand elles sont finies, tous se lèvent, le consécrateur est debout avec la mître, devant son fauteuil, et l'élu à genoux devant lui.

35. Alors le consécrateur reçoit le livre des Evangiles, et aidé par les évêques assistants, il le pose tout ouvert, sans rien dire, sur la tête et les épaules de l'élu, de manière que le bas du livre touche sa tête, et que le côté écrit, ou l'intérieur du livre soit appliqué sur ses épaules ; un chapelain de l'élu, à genoux derrière lui le soutient ainsi, jusqu'à ce qu'il faille le mettre entre les mains de l'élu.

36. Ensuite le consécrateur et les évêques assistants touchent des deux mains la tête de celui qui doit être consacré, en disant : " Recevez le Saint-Esprit."

37. Après cela le consécrateur, debout, sans mître, dit une oraison.

On prie le Seigneur de répandre sur son serviteur le complément de la grâce sacerdotale.

Le consécrateur rappelle que Moïse, dans un entretien familier avec Dieu, en reçut entre autres lois cérémonielles, celles qui concernaient les vêtements sacerdotaux dont la signification devrait nous instruire, nous qui voyons en réalité ce que les anciens vénéraient en figure, il demande que cet élu brille par ses mœurs et par ses actions encore plus que par l'or les perles et les riches habits dont il est revêtu ; qu'il reçoive le complément du sacerdoce, avec l'onction céleste et sanctifiante.

38. Le consécrateur, à genoux, tourné vers l'autel, commence le *Veni Creator*, et les autres le continuent.
On le dit en entier comme à l'ordination d'un prêtre.

39. Quand le premier verset est achevé, le pontife se lève, et s'assied au fauteuil devant le milieu de l'autel ; il prend la mître, dépose l'anneau et les gants, reprend l'anneau, et les ministres lui mettent le grémial. Alors il trempe son pouce droit dans le saint chrême, en fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu, à genoux de-

vant lui, puis il étend l'onction au reste de la couronne en disant :

Ungatur, et consecretur caput tuum, cœlesti benedictione, ordine pontificali.

Il fait trois fois le signe de la croix avec la main droite sur la tête de l'élu, en disant :

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. ℟. Amen.

40. Après l'onction, le pontife nettoie un peu son pouce avec de la mie de pain ; quand l'hymne est finie, il dépose la mître, se lève, et reprend sur le même ton qu'auparavant......

41. Il lit ce qui suit d'une voix plus basse, qui puisse du chœur cependant être entendue des assistants. .....

42. Après cela, le consécrateur commence et le continue une antienne du 2e ton ....

43. Quand elle a été commencée avant le psaume, on met au cou de l'élu l'autre longue serviette, prise parmi les huit sus-indiquées. Le consécrateur s'assied, reçoit la mître, et l'élu étant à genoux devant lui, tenant ses mains ouvertes l'une à côté de l'autre, il y trace deux lignes de son pouce droit avec le saint chrême, savoir, du pouce de la main droite à l'index de la main gauche et du pouce de la gauche à l'index de la droite ; puis il étend l'onction à la paume des mains de l'élu, en disant :

" Que l'huile sainte, le saint chrême, consacre ces mains, comme Samuel sacra David roi et prophète."

44. Il fait avec la main droite le signe de la croix sur la tête de l'élu.

Le pontife demande d'être exaucé quand il trace l'image de Jésus-Christ qui nous a racheté de la mort et conduit au royaume des cieux, afin que tout ce que l'élu aura béni et sanctifié le soit réellement, et que l'imposition de cette main consacrée soit salutaire à tous.

45. Il continue étant assis : *Deus*, etc.

46. Cela étant fait, le nouveau consacré joint ses deux mains, tient la droite sur la gauche, et les appuie sur la serviette qui lui pend au cou. Le consécrateur essuie un peu son pouce avec de la mie de pain ; il dépose la mitre, se lève et bénit le bâton pastoral, s'il n'a pas été bénit.

47. Ensuite il l'asperge d'eau bénite.

48. Puis, s'étant assis, il reçoit la mitre, et lui seul le donne au nouveau consacré qui est à genoux devant lui, et qui, sans séparer ses mains, prend la crosse entre les index et les doigts du milieu, pendant que le consécrateur dit : *Accipe*, etc.

49. Cela étant fait, le consécrateur dépose la mître, se lève, et si l'anneau n'a pas été bénit auparavant, il le bénit.

50. Il asperge l'anneau d'eau bénite ; il s'assied, reçoit la mître, et lui seul met l'anneau au doigt annulaire de la main droite à celui qu'il vient de consacrer.

51. Alors le consécrateur prend le livre des Evangiles qui est sur les épaules du consacré : et, aidé par les évêques assistants, il le donne fermé au consacré, qui le touche sans ouvrir ses mains. Le consécrateur dit :

" Recevez l'Evangile, allez, prêchez au peuple qui vous est confié ; Dieu est assez puissant pour augmenter en vous sa grâce."

52. Le consécrateur ayant dit ce qui précède, admet le consacré au baiser de paix ; chacun des évêques assistants le fait aussi, disant au consacré : *Pax tibi.* Il répond à chacun : *Et cum spiritu tuo.*

53. Alors le consacré, entre les évêques assistants, retourne à sa chapelle et s'y assied ; on lui essuie la tête avec de la mie de pain et un linge propre ; on lui range les cheveux avec un peigne, ensuite il se lave les mains. Le consécrateur, à son fauteuil, se lave aussi les mains ; puis il continue la messe jusqu'à l'Of-

fertoire inclusivement. Le consacré en fait autant dans sa chapelle.

54. L'offertoire étant récité, le consécrateur s'assied avec la mître devant l'autel. Le consacré vient de sa chapelle, au milieu des évêques assistants, se mettre à genoux devant le consécrateur ; il lui présente deux flambeaux allumés, deux pains, deux barils plein de vin, et baise respectueusement la main du consécrateur qui reçoit ces offrandes.

55. Ensuite le consécrateur lave ses mains, et se tourne vers l'autel ; le consacré se place aussi derrière le même autel, au côté de l'Epître entre les évêques assistants, ayant devant lui son Missel ; il fait et dit tout ce qui est marqué, conjointement avec le consécrateur. On met une hostie pour chacun, et assez de vin dans le calice pour tous les deux.

56. Le consécrateur dit la Secrète, avant de dire : *Per Dominum.*

57. Pendant le Canon, le consécrateur dit : *Hanc*, etc.

58. L'oraison *Domine Jesus Christe, qui*, etc., étant dite par le consécrateur et le consacré, celui-ci va à la droite de l'autre et tous deux baisent l'autel ; le consécrateur donne la paix au consacré, en disant : *Pax tecum.*

Celui-ci répond : *Et cum spiritu tuo.*

Puis il la donne à ses assistants, d'abord au plus ancien, ensuite à l'autre, disant à chacun : *Pax tibi.*

Ils lui répondent : *Et cum spiritu tuo.*

59. Le consécrateur ayant pris le corps du Seigneur ne prend qu'une partie du précieux sang, avec la particule de l'hostie qui a été mise dans le calice. Avant de se purifier, il communie le consacré qui est devant lui comme auparavant au coin de l'Epître, debout et incliné, mais non à genoux, d'abord sous l'espèce du pain, ensuite sous celle du vin ; puis il prend la purification, et en présente au consacré. Il lave ensuite

ses doigts sur le calice et prend l'ablution, reçoit la mitre et se lave les mains.

60. En même temps, le consacré va avec les évêques assistants derrière le même autel, au côté de l'Evangile ; il y achève la messe, comme le consécrateur le fait au côté de l'Epitre.

61. Puis la Postcommunion qu'on doit dire après celle du jour, avec une seule conclusion.

62. Quand on a dit *Ite Missa est*, ou *Benedicamus Domino*, selon que le temps le requiert, le consécrateur ayant dit au milieu de l'autel, *Placeat*, etc., y reçoit la mître, si ce n'est pas un archevêque dans sa province, et bénit solennellement le peuple, disant, tourné vers l'autel : " Que le nom du Seigneur soit béni." etc.

63. Après la bénédiction, on replace le fauteuil devant le milieu de l'autel, et le consécrateur s'y assied avec la mître ; le consacré couvert d'une petite barrette ou calotte, se met à genoux devant lui. Alors le consécrateur dépose sa mître, se lève, et fait la bénédiction de la nouvelle mître, si elle n'a pas été bénite.

64. Aussitôt il l'asperge d'eau bénite; ensuite, assis et couvert, aidé par les évêques assistants, il met la mître sur la tête du consacré.

65. Ensuite, si les gants n'ont pas été bénis, le consécrateur dépose sa mître, se lève, et les bénit.

66. Il les asperge d'eau bénite. Alors on ôte au consacré l'anneau pontifical ; puis le consécrateur s'assied, reçoit la mître, et conjointement avec les évêques assistants, il en revêt les mains du consacré.

67. Aussitôt il lui met l'anneau pontifical. Alors le consécrateur se lève, et prend le consacré par la main droite ; le premier des évêques assistants lui prend la main gauche, et on l'intronise, en le faisant asseoir au fauteuil d'où le consécrateur s'est levé ; ou

si l'on est dans l'église même du consacré, ou l'intronise sur le siége épiscopal ordinaire ; le consécrateur lui met le bâton pastoral à la main gauche.

68. Ensuite le consécrateur tourné vers l'autel, sans mître et debout, commence le *Te Deum*, et les autres continuent jusqu'à la fin.

69. Quand l'hymne est commencée, le consacré parcourt l'église au millieu des évêques assistants, en mître ; il bénit tout le monde : le consécrateur est pendant ce temps-là debout près de l'autel, sans mître. Quand le nouveau consacré est revenu à son siége ou au fauteuil, il s'y assied de nouveau jusqu'à la fin de l'hymne ; les assistants déposent leurs mîtres, et restent debout auprès du consécrateur.

70. Quand l'hymne est finie, le consécrateur, debout sans mître auprès du trône ou du fauteuil, à la droite du consacré dit l'antienne ; si l'on chante dans cette cérémonie, il la commence, et le cœur continue :

Que votre main droite soit affermie et élevée ; que la justice et le discernement soient le soutien de votre trône.

71. On répète toute l'antienne, et quand elle est finie, le consécrateur prie Dieu, le pasteur et recteur de tous les fidèles de jeter un regard propice sur son serviteur élevé par sa volonté à l'épiscopat, afin qu'il soit utile, par sa parole et son exemple, à ceux qui lui sont confiés, et parvienne avec eux à la vie éternelle.

72. Après cela, le consécrateur demeure découvert à l'autel au côté de l'Evangile ; les assistants sont debout auprès de lui sans mître.

73. Le consacré se lève, et vient avec la mître et la crosse devant le milieu de l'autel ; il fait avec le pouce de sa main droite un signe de croix sur sa poitrine.

74. Ensuite fait un signe de croix du front à la poitrine.

75. Puis élevant et joignant les mains et inclinant la tête, il dit : *Benedicat vos omnipotens Deus.*

Et lorsqu'il a dit *Deus,* il se tourne vers le peuple qu'il bénit par trois signes de croix.

76. Alors le consécrateur reçoit la mître, étant debout au côté de l'Evangile, la face tournée vers le côté de l'Epitre ; les assistants sont aussi debout auprès de lui avec leurs mîtres ; l'évêque consacré va au côté de l'Epitre, et là avec la mître et la crosse, il fait la génuflexion vers le consécrateur en chantant *Ad multos annos,* " Longues années."

77. Ensuite il s'avance devant le milieu de l'autel, ou il fait une semblable génuflexion en chantant plus haut : *Ad multos annos.*

78. Puis il vient aux pieds du consécrateur, où il fait une troisième génuflexion en répétant encore plus haut : *Ad multos annos.*

79. Alors il se lève, et le consécrateur l'admet au baiser de paix ; il est imité par les évêques assistants, qui accompagnent ensuite l'évêque consacré ; celui-ci marchant avec la mître et la crosse, et récitant l'évangile de saint Jean *In principio erat verbum,* etc., après avoir salué la croix qui est sur l'autel, se rend au milieu d'eux à sa chapelle, pour y quitter les habits sacrés; il dit en même temps l'antienne *Trium puerorum,* et le cantique *Benedicite,* etc. Le consécrateur, après le baiser de paix donné au consacré, comme on l'a indiqué, dit à voix basse l'évangile de saint Jean.

80. Il fait le signe de la croix sur l'autel et sur lui ; puis, ayant pareillement salué la croix, il va au trône ou au fauteuil déposer les habits sacrés, disant en même temps l'antienne *Trium puerorum,* et le cant. *Benedicite,* etc. Le consacré rend au consécrateur et à ses assistants des actions de grâces selon l'usage, et tous se retirent en silence.